



**CHECK AGAINST DELIVERY
SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

STATEMENT BY

**AMBASSADOR PAUL HEINBECKER
PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS
TO THE 57th SESSION OF THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY**

ON

**ITEM 44: FOLLOW-UP TO THE OUTCOME OF THE MILLENNIUM SUMMIT
AND
ITEM 10: REPORT OF THE SECRETARY-GENERAL ON THE WORK
OF THE ORGANIZATION**

NEW YORK, 7 OCTOBER 2002

DÉCLARATION DE

**L'AMBASSADEUR PAUL HEINBECKER
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

À LA 57^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SUR

**POINT 44: SUITE À DONNER AUX RÉSULTATS DU SOMMET DU MILLÉNAIRE
ET
POINT 10: RAPPORT DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL SUR
LE TRAVAIL DE L'ORGANISATION**

NEW YORK, LE 7 OCTOBRE 2002

Mr. President,

The past year has been a momentous period for the United Nations.

In the face of challenges of a new order of magnitude, member states have been called upon to reaffirm their commitment to the principles of multilateralism. These principles are best articulated in the Millennium Declaration.

The response of the United Nations to threats posed by terrorism to the security and stability of the global community, in the aftermath of 11 September, is well documented in the two reports submitted by the Secretary-General.

We wish to take this opportunity to commend the Secretary-General and his staff for their clear and concise reporting of the progress achieved over the past year.

We, as member states of the United Nations, have a responsibility to each other to deal with threats to peace and security while simultaneously addressing other pressing priorities.

As the Secretary-General himself stated in his opening remarks, it is imperative that we all do more to ensure that the pledges in the Millennium Declaration are fulfilled.

Poverty eradication, conflict prevention, the protection of civilians in armed conflict, sustainable development, HIV/AIDS and migration, lost none of their urgency and, indeed, their relevancy to our own security.

We would like to draw attention to three areas highlighted in the Millennium Declaration, where progress has indeed been achieved since 2000 - but where much remains to be done.

These areas include, first, the establishment of the International Criminal Court, second, the responsibility of states to prevent conflict to protect the innocent, and to rebuild when conflict is over; and, third, finally to deal effectively with the special needs of Africa.

International Criminal Court (ICC)

At the Millennium Summit in September 2000, heads of state and government resolved "to ensure the implementation, by States Parties, of treaties in areas such as arms control and disarmament and of international humanitarian law and human rights law, and [to] call upon all States to consider signing and ratifying the Rome Statute of the International Criminal Court."

The entry-into-force of the Rome Statute on 1 July 2002 is recorded in the Secretary-General's report on implementation of the Millennium Declaration as an important achievement in the past year, and rightly so.

The Court is the first permanent international tribunal capable of investigating and bringing to justice individuals who commit genocide, war crimes and crimes against humanity.

However, the Secretary-General also calls to our attention the recent debate over the jurisdiction of the Court, in cases involving the personnel of non-parties to the Statute employed in peacekeeping operations.

This issue is one that we take very seriously, as the adoption of Security Council Resolution 1422 was part of an ongoing effort by one state -- the United States -- to secure broad immunities from the Court that are inconsistent with the Rome Statute.

Canada does not believe that any government, any military, in fact anyone, should be above the law.

Let us resist the pressures of any who would undermine the Court.

And let us work resolutely to maintain the Court as an impartial and apolitical judicial institution.

We call on all states to continue to promote the effective and responsible functioning of the Court, and to uphold the sound principles upon which it is based.

The Responsibility to Protect

In his report to the Millennium Assembly, the Secretary General also challenged Member States to consider how the international community should reconcile its response to massive violations of humanitarian norms and human rights with its respect for the sovereign rights of states.

Our leaders also committed themselves in the Millennium Declaration to expand and strengthen the protection of civilians in complex emergencies.

Finally, in his most recent report on implementation of the Millennium Declaration, the Secretary-General has again stressed that "Sovereignty brings with it the fundamental responsibility to protect the physical security and the civil, political, social and cultural rights of citizens."

In follow-up to the Millennium Assembly, as member states of the United Nations, we have a duty to examine these complex issues.

In response to the challenge posed by the Secretary-General, Canada established the International Commission on Intervention and State Sovereignty, which produced its landmark report entitled "The Responsibility to Protect".

The responsibilities it outlines are threefold: the responsibility to prevent, the responsibility to react and the responsibility to rebuild.

We have been very pleased with the reception this report - "The Responsibility to Protect" - has received.

We believe strongly that the ideas and concepts it promotes merit further discussion in this body.

That is why we have circulated this report under agenda Item 44 as document A/57/303.

We intend to bring forward a resolution on this issue shortly.

To this end we will be enlisting your participation in a dialogue on this critical subject.

We believe that we will find that we share considerable common ground, as we respond to the challenge posed to us by the Secretary General.

We very much look forward to working with you over the course of the next few weeks.

Africa

As the Secretary-General underlined in his remarks to us at the beginning of this debate, our progress on reaching the Millennium Development Goals remains uneven.

At the heart of the Millennium Declaration was the need to meet the special needs of Africa and to redress the poverty that is the decisive reality for so many people.

We noted with concern the Secretary-General's analysis that ten years ago 48% of the people of Africa were living on one dollar a day or less.

Today, that figure has shrunk almost imperceptibly to 47%.

To meet our goal of reduction that figure by half by 2015, we will have to do much better.

It is for this reason that Canada, as this year's chair of the G8, the group of major economic powers, has made implementation of the G8 Africa Action Plan a priority.

This Action Plan includes over 100 commitments, many of which are addressed to areas crucial to development such as resource mobilization, peace and security, governance, education, health, economic growth, agriculture and water.

We welcome the affirmation by France, the next chair of the G8, that Africa will remain a priority on the G8 agenda.

Canada has noted the references in the Secretary-General's report to recent positive developments at the Summit in Kananaskis on 26 and 27 June, where the G8 committed themselves to a "new partnership" to help end the continued marginalization of Africa from the globalization process.

Now our urgent common responsibility here is to import NePAD principles and priorities into the work of the UN itself on Africa.

Finally, the Implementation of the United Nations Millennium Declaration requires our urgent attention.

While the challenges are considerable, we must heed the call of the Secretary General and each do our part to make the vision of our leaders a reality.

Thank you.

Monsieur le Président,

L'année écoulée a été d'une importance capitale pour l'Organisation des Nations Unies.

Face à des défis d'un nouvel ordre de grandeur, les États Membres ont été invités à réaffirmer leur attachement aux principes du multilatéralisme. Ces principes trouvent leur meilleure expression dans la Déclaration du Millénaire.

La réponse des Nations Unies aux menaces que le terrorisme fait peser sur la sécurité et la stabilité de la communauté mondiale, au lendemain du 11 septembre, est clairement exposée dans les deux rapports remis par le Secrétaire général.

Nous tenons à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et son personnel de la clarté et de la concision du rapport qu'ils ont établi sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée.

À titre de membres des Nations Unies, nous nous devons entre nous de parer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité tout en nous attaquant à d'autres priorités urgentes.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général lui-même dans ses observations liminaires, il faut absolument que nous fassions tous davantage pour que les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire soient tenus.

L'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, la protection des civils pendant les conflits armés, le développement durable, le VIH et le sida et les migrations n'ont rien perdu de leur acuité et ont toujours à voir avec notre propre sécurité.

Nous aimerions appeler l'attention sur trois domaines traités dans la Déclaration du Millénaire – domaines où des progrès réels ont été accomplis depuis 2000, mais où il reste encore beaucoup à faire.

Ces domaines sont, tout d'abord, la création de la Cour pénale internationale, ensuite la responsabilité qui incombe aux États de prévenir les conflits, de protéger des innocents et de reconstruire après un conflit, et, enfin, les besoins particuliers de l'Afrique.

La Cour pénale internationale

Au Sommet du Millénaire en septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé « de faire appliquer par les États parties les traités conclus dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, et de demander à tous les États d'envisager de signer et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ».

L'entrée en vigueur du Statut de Rome le 1^{er} juillet 2002 est considérée à juste titre, dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, comme l'un des acquis importants qui ont marqué l'année écoulée.

La Cour est la première instance internationale permanente habilitée à enquêter sur les actes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et à poursuivre leurs auteurs.

Toutefois, le Secrétaire général appelle également notre attention sur le débat tenu récemment sur la juridiction de la Cour, dans les cas impliquant des membres du personnel d'États non parties au Statut qui participent à des opérations de maintien de la paix.

Cette question nous est très importante, étant donné que l'adoption de la résolution 1422 du Conseil de sécurité fait partie des efforts que déploie actuellement un État – les États-Unis d'Amérique – pour obtenir des immunités globales de la juridiction de la Cour qui sont incompatibles avec le Statut de Rome.

Le Canada estime que nul gouvernement, nulle armée, personne en fait, ne devrait être au-dessus des lois.

Résistons aux pressions exercées, qui saperaient les fondements de la Cour.

Ouvrons ensemble résolument pour que la Cour demeure une institution judiciaire impartiale et apolitique.

Nous exhortons tous les États à continuer de promouvoir le fonctionnement efficace et rationnel de la Cour, et à défendre les principes sur lesquels cette instance a été créée.

La responsabilité de protéger

Dans son rapport à l'Assemblée du Millénaire, le Secrétaire général a mis les États Membres au défi de réfléchir à la façon dont la communauté internationale devait concilier sa réponse aux violations massives des normes humanitaires et des droits de la personne d'une part, et le respect de la souveraineté des États d'autre part.

Nos dirigeants se sont également engagés, dans la Déclaration du Millénaire, à élargir et renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes.

Enfin, dans son rapport le plus récent sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a de nouveau souligné que « la souveraineté comporte la responsabilité fondamentale de protéger la sécurité physique ainsi que les droits civils, politiques, sociaux et culturels des citoyens ».

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies que nous sommes se doivent de donner suite à l'Assemblée du Millénaire en se penchant sur ces questions complexes.

Répondant au défi lancé par le Secrétaire général, le Canada a créé la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, qui a produit un rapport faisant date intitulé *La responsabilité de protéger*.

Les responsabilités énoncées dans ce rapport sont de trois ordres : la responsabilité de protéger, la responsabilité d'agir et la responsabilité de reconstruire.

Nous avons été très contents de l'accueil réservé au rapport *La responsabilité de protéger*.

Nous croyons fermement que les idées et les principes qui sont défendus dans ce rapport méritent un examen plus approfondi à l'intérieur de notre organe.

C'est pourquoi nous avons fait distribuer le rapport au titre du point 44 de l'ordre du jour sous la cote A/57/303.

Nous avons l'intention de présenter sous peu une résolution sur cette question.

À cette fin, nous solliciterons votre participation à un dialogue sur ce sujet crucial.

Nous pensons qu'en relevant le défi lancé par le Secrétaire général, on se rendra compte que l'on a des vues communes à maints égards.

Il nous tarde de travailler avec vous au cours des prochaines semaines.

L'Afrique

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans ses observations au début de ce débat, les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement restent mitigés.

Au cœur de la Déclaration du Millénaire se trouve la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et d'éliminer la pauvreté, réalité cruelle pour tant d'êtres.

Nous avons pris note avec préoccupation de l'analyse du Secrétaire général selon laquelle, il y a 10 ans, 48 % de la population de l'Afrique disposait de moins d'un dollar par jour.

Aujourd'hui, cette proportion n'a guère changé puisqu'elle est de 47 %.

Pour atteindre notre objectif qui est de réduire ce chiffre de moitié d'ici 2015, il nous faudra faire beaucoup plus.

C'est pourquoi le Canada, qui préside cette année le G8, le regroupement des grandes puissances économiques, a fait de la mise en œuvre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, une priorité.

Ce Plan d'action comprend plus de 100 engagements, dont un grand nombre concernent des domaines essentiels au développement tels que la mobilisation des ressources, la paix et la sécurité, la gouvernance, l'éducation, la santé, la croissance économique, l'agriculture et l'eau.

Nous nous félicitons que la France, qui assumera après le Canada la présidence du G8, ait affirmé que l'Afrique restera un sujet prioritaire au programme du G8.

Le Canada a remarqué les mentions qui sont faites dans le rapport du Secrétaire général des faits nouveaux constructifs survenus au Sommet de Kananaskis, les 26 et 27 juin. Les pays du G8 ont en effet souscrit à un « nouveau partenariat » faisant en sorte que l'Afrique ne reste plus à l'écart du processus de mondialisation.

Notre responsabilité à tous est maintenant d'intégrer les principes et les priorités du NEPAD au travail qui se fait sur l'Afrique aux Nations Unies mêmes.

Pour terminer, la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire mérite d'urgence toute notre attention.

Bien que les défis soient colossaux, nous nous devons de répondre à l'appel du Secrétaire général et de faire chacun notre part pour que le rêve de nos dirigeants devienne réalité.

Je vous remercie.

